

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

## Délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2022

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 04

Votants : 17

Date de Convocation du Conseil Municipal :

13 septembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Jean-Marie LEYGONIE, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS.

Absents excusés : Caroline BENOIT-GONIN (pouvoir donné à Elvine LEON), Stanislas BOUCHET, Guy COLENT (pouvoir donné à Chani PETIT), Sylvie DESBOURDELLES (pouvoir donné à Thomas ALESSI) et Vincent LABOURIER (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

Absent : Olivier CHAMBE.

### **2022-52 Délibération autorisant le renouvellement de la convention entre l'ADMR, la mairie de Lentilly et la mairie de Fleurieux sur l'Arbresle pour la réalisation des services à la personne**

#### **Rapporteur : M. GAUDELUS Baptiste**

L'association « ADMR Lentilly Fleurieux » est une association loi 1901 adhérente à la Fédération Départementale ADMR du Rhône et à l'Union Nationale ADMR, qui propose des services d'aide à domicile pour tout public.

L'association offre un accompagnement aux personnes fragilisées par des difficultés d'ordre physique, social ou médico-social (personnes âgées, handicapées, familles) ainsi qu'aux personnes en recherche d'une meilleure qualité de vie (aide de confort). L'association soutient ses bénéficiaires dans la recherche de solutions de prise en charge en lien avec leur situation.

L'association emploie des aides à domicile et aménage les plannings de travail pour répondre au mieux à la demande. Des bénévoles interviennent également au domicile des bénéficiaires.

En coopération avec les partenaires locaux (tel le CCAS), l'association peut développer des actions d'animation, de prévention et de nouveaux services concourant au mieux vivre à domicile.

L'association travaille en partenariat étroit avec la fédération ADMR du Rhône pour des tâches administratives et les formations proposées aux bénévoles et aux salariés.

L'association intervient sur les communes de Fleurieux-sur-L'Arbresle et de Lentilly.

Le projet de l'association s'inscrit dans un esprit de citoyenneté, de proximité, de promotion de la relation et du maintien du lien social.

La signature de cette convention tripartite permet d'harmoniser les tarifs proposés aux bénéficiaires des deux communes.

La participation demandée par l'association est maintenue à 3 euros par habitant. A titre informatif, le montant alloué en 2022 correspondait à 7 059 € pour une population totale de 2 353 habitants.

Cette convention arrivant à échéance au 31 décembre 2022, l'association propose aux deux municipalités de la renouveler pour une nouvelle durée de trois années.

Vu la convention transmise par l'ADMR,

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ADMR et la mairie de Lentilly ;
- **DE FAVORISER** le partenariat entre l'ADMR et le CCAS de la commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget principal de la commune au chapitre 65 pour les trois années fixées par la convention.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Diogène BATALLA

